



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création

Question écrite n° 59628

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la création d'une journée nationale de la police. En effet, depuis de nombreuses années, un certain dilemme existe à l'égard des forces de police : présentes, elles peuvent irriter ; absentes, elles suscitent la crainte. Dans les deux cas, la police est parfois critiquée alors que son rôle est majeur et surtout indispensable dans un état républicain. Dès lors, il conviendrait d'établir un dialogue et un soutien réaffirmé à l'égard de la police nationale. Ce dialogue sur ces missions et ce soutien à son action pourraient être rassemblés dans une journée nationale « police-population », où la présentation de la diversité de la fonction policière serait exposée et valorisée, à travers le pays, éventuellement même avec des journées portes ouvertes dans les commissariats, des débats, des rencontres et des présentations. Il lui demande donc son avis sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales partage pleinement l'analyse du parlementaire concernant l'opportunité de renforcer les relations entre la police nationale et la population. Établir de nouveaux rapports entre la police (et la gendarmerie) et la population constitue une priorité de son action et la proposition formulée par le député a déjà trouvé une expression concrète dans les journées de la sécurité intérieure, dont la deuxième édition s'est déroulée sur tout le territoire national les 10 et 11 octobre 2009, et qui ont élargi le cadre antérieur des journées de la police nationale. Ces journées de la sécurité intérieure ont été l'occasion d'une rencontre entre les Français et l'ensemble des acteurs de la sécurité (policiers, gendarmes, pompiers, préfetures). Le ministre a souhaité qu'elles représentent aussi, cette année, un moment privilégié de dialogue et de rencontre entre les jeunes et les forces de sécurité partout en France. Dans la semaine précédant la manifestation, policiers et gendarmes sont allés à la rencontre des jeunes dans certains établissements scolaires, quartiers ou maisons d'association afin de leur présenter les journées de la sécurité intérieure et de les inviter à engager ou à poursuivre le dialogue lors de ces journées. De fait, de nombreux jeunes ont répondu à l'invitation qui leur avait été faite et ont pu découvrir stands et démonstrations spécialement préparés pour eux (ateliers de la police technique et scientifique, brigade à rollers, etc.). 150 manifestations se sont tenues dans toute la France. Les journées de la sécurité intérieure ont été un succès. 70 000 visiteurs à Paris et 300 000 en province sont venus rencontrer et dialoguer avec des policiers, des gendarmes et des personnels de la sécurité civile, acquérir une meilleure connaissance des métiers de la sécurité. D'autres mesures sont mises en oeuvre pour renforcer la confiance entre la population, les jeunes en particulier, et ses forces de sécurité. Divers dispositifs sont mis en oeuvre pour rapprocher les jeunes et la police, notamment afin de promouvoir la diversité du recrutement et l'insertion professionnelle. Il en est ainsi par exemple du programme des cadets de la République, option police nationale. Par ailleurs, le service volontaire citoyen dans la police nationale permet de développer l'engagement citoyen. Déterminé à aller plus loin encore, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a par ailleurs réuni, le 31 août 2009, des associations nationales ou de quartier, afin d'améliorer les rapports entre les jeunes et les forces de sécurité. Les groupes de travail constitués à la suite de cette réunion se réunissent régulièrement et formuleront leurs propositions au début de l'année 2010.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59628

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9171

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11479